COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 septembre 2011



L'an deux mil onze, le 8 septembre à 20 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 2 septembre 2011 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert BOBIN, Maire.

Étaient présents : Annie BARBA, David BOBIN, Gilbert BOBIN, Sylvie DESQUILBET, Maurice HUGÉ, Claudie MALLET, Luc MOUTON, Alain VAILLANT.

Était absent excusé et représenté : Régine BARLE, qui donne pouvoir à David BOBIN ; Gilbert LAMBIN, qui donne pouvoir à Luc MOUTON et Annick PORRO, qui donne pouvoir à Gilbert BOBIN.

Étaient absents : Jérôme CAZZOLA, Pascal COURBET, Claudette QUÉANT et Stéphan ROGAN.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

M. le Maire a ouvert la séance et défini l'ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Demande d'adhésion des communes du syndicat des eaux d'Hartennes et de Parcy-Tigny au Syndicat des Eaux du Sud de Soissons et du Nadon
- 3) Motion visant à défendre la pérennité du Syndicat mixte du Collège de Belleu

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

David BOBIN a été désigné secrétaire de séance.

2 – DEMANDE D'ADHESION DES COMMUNES DU SYNDICAT DES EAUX D'HARTENNES ET DE PARCY-TIGNY AU SYNDICAT DES EAUX DU SUD DE SOISSONS ET DU NADON

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat des Eaux d'Hartennes et de Parcy-Tigny, voisin du SESN, est constitué des communes de : Ambrief, Buzancy, Chacrise, Hartennes-et-Taux, Le Plessier-Huleu, Maast-et-Violaine, Muret-et-Crouttes, Nampteuil-sous-Muret, Parcy-Tigny, Rosières-sur-Crise, Septmonts et Villemontoire.

Le Syndicat des Eaux d'Hartennes et de Parcy-Tigny a délibéré le 22 mars 2011 sur les principes et les modalités de dissolution de leur structure et les conditions financières d'adhésion des communes au SESN, notamment le maintien d'une tarification distincte entre les deux services d'eau potable durant une période limitée, de manière à constituer une réserve suffisante à couvrir la gestion en régie de l'ancien Syndicat des Eaux d'Hartennes et de Parcy-Tigny.

Les 12 communes constituant le syndicat des Eaux d'Hartennes et de Parcy-Tigny ont toutes délibéré favorablement sur la dissolution du syndicat et leur adhésion au SESN.

Au vu de ces demandes, le SESN s'est prononcé en faveur de ces adhésions. Il appartient maintenant aux 19 communes du SESN de se prononcer sur ces demandes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur ces demandes d'adhésion,
- accepte selon la demande des communes le transfert intégral de leur compétence en eau potable ainsi que des biens et des services attachés à l'exercice de cette compétence.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
7		4

3 – MOTION VISANT À DÉFENDRE LA PÉRENNITÉ DU SYNDICAT MIXTE DU COLLÈGE DE BELLEU

Considérant qu'aux termes de la n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, un projet de Schéma de Coopération Intercommunale (SDCI) est élaboré par le représentant de l'État dans le département et présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale,

Vu la proposition de dissolution du Syndicat Mixte du Collège de Belleu présentée le 24 mai 2011 aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI),

Considérant que le Syndicat Mixte du Collège de Belleu permet aux collégiens de toutes les communes d'avoir une égalité de traitement, de bénéficier de divers avantages et qu'il participe aux bons résultats obtenus par le collège,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'émettre un avis défavorable à la proposition de dissolution du Syndicat Mixte du Collège de Belleu,
- de demander à Monsieur le Préfet de l'Aisne de revoir, en conséquence, son projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.